

# COMMUNE DE COURTOMER

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET DE SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2024

### BUDGET PRINCIPAL

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet [www.courtomer.fr](http://www.courtomer.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 2 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande en mairie, aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région à chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

D'un côté, la gestion des affaires courantes ou section de fonctionnement,

De l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

## 1. La section de Fonctionnement :

### 1.1 Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle polyvalente, loyers ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'état et à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (2 secrétaires de mairie et d'1 agent de nettoyage), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel et frais assimilés représentent 20% des dépenses de fonctionnement.

Cette année est marquée par une nette augmentation des dépenses liées aux bâtiments publics, maintenance curative (remplacement de tuiles, rénovation complète à la suite de fuites d'eau etc.)

Et préventive (contrôle des équipements électriques, de sécurité et sécurisation de l'église Sainte-Geneviève etc.).

La participation au syndicat intercommunal des écoles primaires et maternelles de Bernay-Vilbert et Courtomer représente 22 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Pour la cantine, La commune finance à 30% le coût réel des repas auquel s'ajoute les frais de personnel. Quant aux activités périscolaires, du mercredi et des vacances, Courtomer contribue pour 47% à leur montant.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement c'est à dire la capacité de la commune, à se financer les projets d'investissements, sans recourir nécessairement, à un emprunt nouveau.

Il existe 3 principaux types de recette pour une commune :

- Les impôts locaux

La taxe d'habitation est uniquement sur les résidences secondaires.

Dans le même temps, la fiscalité locale sera dynamisée puisque l'Etat a décidé de revaloriser les bases locatives de +3.9%, liée à une inflation encore soutenue cette année.

- Les dotations versées par l'état

Les recettes de fonctionnement de la commune fluctuent d'une année sur l'autre. Les montants des dotations n'ont pas été fournis au moment du budget primitif.

En 2022 : 50701(Réel)

En 2023 : 53 430 (Réel)

En 2024 : 53 573 (Primitif)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population ont repris en particulier sur les locations de la salle des fêtes mais en parallèle les dépenses de fonctionnement ont augmenté pour 2023 /2024.

En 2022 : 20743

En 2023 : 17 906

En 2024 : 17 500 (Primitif)

## 1.2 Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Charges à caractère générale	256 182	Résultats d'exploitation reporté	146 791
Charges de personnel et frais assimilés	141 971	Produits de vente diverses	18 900
Fond de péréquation	4 000	Impôts et taxes	109 456
Dépenses imprévues	0	Dotations participations	127 834
Virement de la section d'investissement	5 495	Autres produits de gestion courante	17 502
Autres charges de gestion courante	(RPI : 158 214) 297 570	Produits financiers	2
Charges financières	2 626	Impositions directes	287 360
Total Général	707 845	Total Général	707 845

Concernant les données de ce tableau : Les recettes de gestion courante correspondent aux loyers perçus et à la location de la salle polyvalente

### 1.3 La fiscalité

Pour 2024, les taux de la commune sont inchangés.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 287 360 €

Concernant les entreprises :

Courtomer fait partie de la Communauté de communes du Val Briard qui a adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Aussi les impôts des entreprises relèvent de la CCVB.

## 2 La section d'investissement

### 2.1 Généralités

La section d'investissement est liée au projet de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe en dépense, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création.

En recette 2 types coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions perçues en lien avec des projets d'investissement retenus.

### 2.2 Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montants	Recettes	Montant
Remboursements emprunts	14 194	Virement de la section d'investissement	30 179
Immobilisations incorporelles	0	Dotations, réserve	8 751
Immobilisations corporelles	31 131	Subvention d'investissement	0
		Virement de la section d'exploitation	5 495
		Emprunts et dettes	900
Total général	45 325	Total général	45 325

Concernant les données de ce tableau :

Les immobilisations corporelles correspondent à l'achat de matériel (5 LED pour le réseau d'éclairage public, portable informatique) et installation de voirie (aménagement d'un croisement, rénovation totale d'accès côté Arcy) mais réalisation uniquement en fonction de l'obtention des subventions accordées.

### Les réalisations 2023

La réparation de la voirie communale de 2 rues supplémentaires par l'utilisation d'un camion enrobeur projeteur et l'installation/réinstallation de panneaux routiers ou d'information ;

L'installation de plots supplémentaires pour limiter l'accès du terrain de football aux véhicules non autorisés ;

L'essai de végétalisation de trois allées du cimetière de la commune ;

Le remplacement de toutes les chaises de la salle des fêtes.

### Les projets 2024

En fonction des subventions obtenues auprès de l'Etat, de la Région, du Département

L'abattage d'une partie des hêtres malades à l'entrée du cimetière afin de pallier leurs chutes lors des coups de vent ;

La sécurisation de l'église Sainte-Geneviève qui a subi de gros dégâts du fait du retrait /gonflement des sols argileux ;

L'aménagement du carrefour allée des petits bois/ rue du vieux château/ impasse du verger afin d'améliorer la circulation et de faire respecter les règles du code de la route ;

L'amélioration de la lisibilité et du contenu du site internet de la commune ;

L'achèvement des phases de végétalisation du cimetière de la commune ;

La mise en place des 5 LED restant pour l'éclairage public ;

La réfection totale de la route de Courtomer qui relie la commune à Arcy en collaboration avec les communes d'Argentières, de Chaumes et l'aide du département

## 3 Etat de la dette

Le montant de la dette restant à rembourser est de 165 966 €

L'annuité de remboursement est de 14 194€ dont 2 626€ au titre des intérêts.

## BUDGET ANNEXE

Ce budget concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune.

### 1. La section de Fonctionnement :

#### 1.1 Généralités

Les dépenses de fonctionnement pour le budget Eau et Assainissement se rapporte aux charges liées au fonctionnement des installations.

#### 1.2 Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Charges à caractères générales	44 500	Ventes de produits et prestations	134 812.52
Dépenses imprévues	1 595.52	Quote-part subvention d'investissement	26 738.00
Virement de la section d'investissement	19 437.72		
Dotation amortissement corporelles et incorporelles	66 965.52		
Autres charges de gestion courante	11 200		
Charges financières	17 851.76		
Total général	161 550.52		161 550.52

Concernant les données de ce tableau :

Charges diverses de gestion courante correspond à la participation au syndicat mixte intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la région de Tournan-en-Brie (SMIAEP) qui gère la distribution et le gros transport, veille à la fiabilité des stations de pompage, à l'amélioration du rendement.

Ventes de produits correspondent aux taxes et redevances de l'eau et de l'assainissement collectif

### 2 La section d'investissement

#### 2.1 Généralités

La section d'investissement concernant ce budget est liée à la maintenance curative nécessaire au bon fonctionnement de la station d'épuration (STEP), du bassin d'orage et des réseaux. La prestation de service sur la partie assainissement contraint la commune à régler les frais d'investissement

#### 2.2 Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Déficit d'investissement reporté	17 385.51	Virement de la section d'exploitation	19 437.72

Transferts entre section	26 738	Transfert entre section	66 965.52
Emprunts	56 007.24	Dotations	16 727.51
Immobilisations corporelles	3 000		
Total général	103 130.75		103 130.75

Concernant les données de ce tableau :

Les immobilisations corporelles correspondent à l'achat de matériel de type écran de contrôle, sonde

### Bilan de l'année 2023

Cette année a été marquée par un déficit tant en fonctionnement qu'en investissement, les ventes de produits correspondant aux uniques entrées financières de ce budget ne couvrent pas l'ensemble des dépenses. Il nous faut retrouver un équilibre financier afin de maintenir des installations et réseaux en bon état, une qualité de l'eau adéquate.

### 3 Etat de la dette

Le montant de la dette restant à rembourser est de 619 833 €

L'annuité de remboursement est de 56 007€ dont 13 703€ au titre des intérêts.

Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements communes départements régions EPCI syndicat mixte établissement de coopération interdépartementale les articles L 2121- 26, L 3121- 17, L 4132-16, L 5211- 46, L 5421- 5, L 5621- 9 et L 5721- 6 du code général des collectivités territoriales prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux budgets comptes et arrêtés.

Fait à Courtomer le 9 avril 2024.

Le Maire

Jocelyne Vaneson

